Séance du 01/07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 282
Dossier : 190543

Politique : *Bien grandir dans ma ville*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Direction en charge : Education et Petite Enfance
Objet : Crèches et jardins d'enfants municipaux - Modification du Règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 21/06/2019
Compte rendu affiché le : 02/07/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH (présent jusqu'à la question n°63 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°47 du projet de l'ordre du jour. Pouvoir à Mme Jeanson à partir de la question n°48 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (présent à partir de la question n°20 du projet de l'ordre du jour)

Absents-Excusés :
Mme Christiane JODAR (pouvoir à M. Frédéric DURAND) M. Jean-Pierre BERGER (pouvoir à Mme Geneviève ALBOUY) Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Raymonde ALLIROT (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY) M. Patrick NEYRET (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Hélène THOMAS (pouvoir à Mme Maryse BIANCHIN) M. Olivier LONGEON (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE, présente à partir de la question n°25 du projet de l'ordre du jour) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET)

Absents :
Mme Pascale MARRON; M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 01/07/2019

Délibération n° : 282
Dossier : 190543

Politique : *Bien grandir dans ma ville*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Direction en charge : Education et Petite Enfance
Objet : Crèches et jardins d'enfants municipaux - Modification du Règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants - Approbation.

□ Rappel et Références :
Au cours des années 2014, 2018 et 2019, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a publié des circulaires concernant la Prestation de Service Unique et la mise en place de bonus "mixité sociale" et "inclusion handicap". Ces textes modifient en conséquence le règlement intérieur des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant.

□ Motivation et Opportunité :
Les crèches et jardins d'enfants municipaux proposent aux enfants stéphanois des lieux d'accueil et de socialisation adaptés à leur besoins. Ces structures ont reçu un avis favorable d'ouverture du Conseil départemental de la Loire.

Le règlement de fonctionnement doit régulièrement être mis en conformité avec les lettres circulaires de la CAF, s'adapter aux évolutions juridiques mais aussi prendre en compte les usages et clarifier si nécessaire le texte actuel.

Ces modifications sont applicables à compter du 26 Août 2019.

□ Contenu :
Modification du préambule, du calendrier d'ouverture, des règles relatives aux conditions d'admission et d'accueil, à la participation financière des familles dont les moyens de paiement et aux fournitures.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : Néant dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le nouveau règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué

Samy KEFI-JEROME